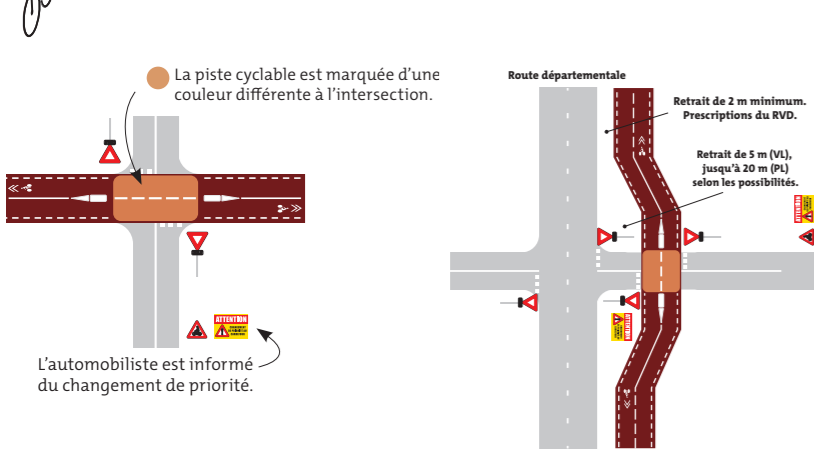


Sécuriser et faciliter le déplacement rapide des cyclistes aux intersections

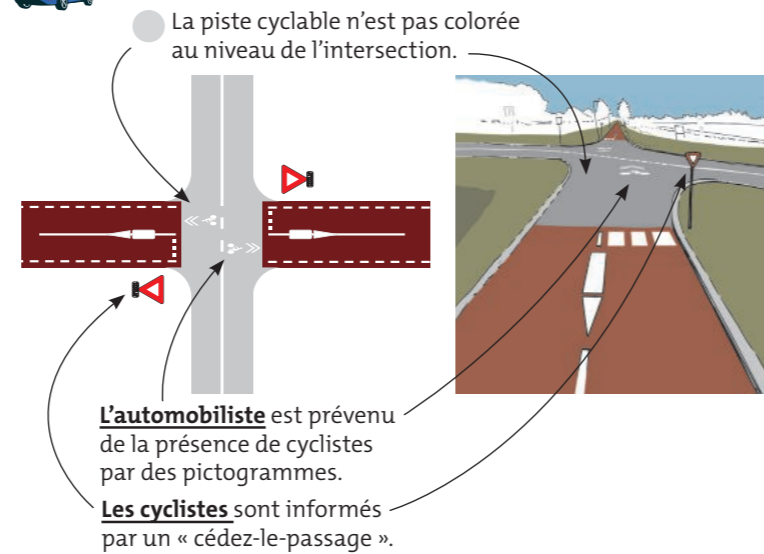
Des régimes de priorité adaptés au type de trafic, à la vitesse et aux visibilité existantes.

LE FRANCHISSEMENT DES CARREFOURS

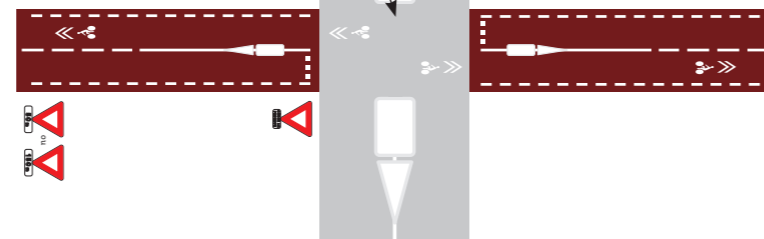
PRIORITÉ CYCLISTE La visibilité est bonne, le trafic peu dense : **le cycliste reste prioritaire.**



PRIORITÉ AUTO **Le secteur n'est pas assez sécurisé** pour donner la priorité aux cyclistes.



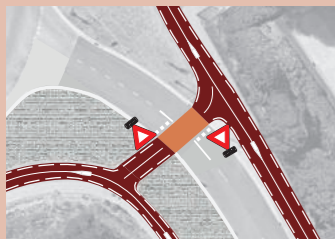
La traversée des cyclistes peut parfois se faire en deux temps, via un **passage protégé.**



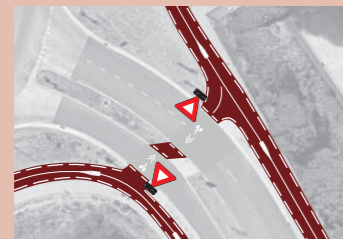
L'automobiliste reste prioritaire. Cet aménagement réduit les voies routières circulées, l'îlot central matérialise le passage protégé entre chaque voie circulée.

LE FRANCHISSEMENT DES GIRATOIRES

La piste cyclable est créée à l'extérieur de l'anneau circulé.



2 VOIES DE CIRCULATION À FRANCHIR : cycliste prioritaire.



À PARTIR DE 3 VOIES CIRCULÉES À FRANCHIR : automobiliste prioritaire.

La traversée peut se faire en deux temps via un passage protégé.

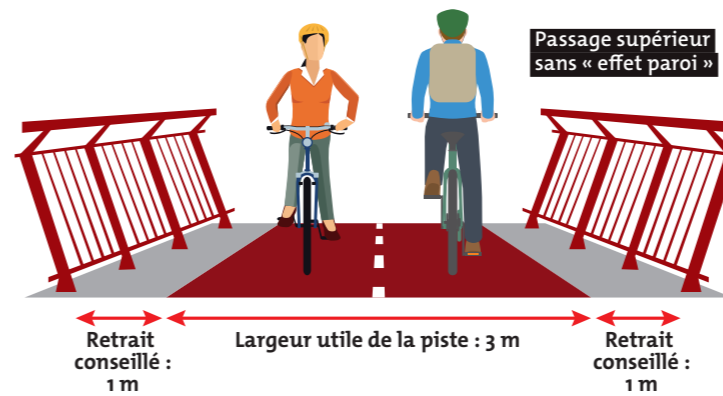


LES OUVRAGES D'ART POUR FRANCHIR LES VOIES FORTEMENT CIRCULÉES OU LES POINTS SINGULIERS

Sécuritaires, confortables, design, les passages supérieurs et inférieurs facilitent et sécurisent les déplacements rapides des cyclistes.



Passage inférieur ouvert et lumineux



Un réseau cyclable départemental

- doté d'un budget de 70 millions d'euros,
- composé de pistes à haut niveau de service,
- pour se déplacer à vélo en toute sécurité,
- pour faire de la pratique cyclable une alternative à la voiture,
- pour créer un réseau d'infrastructures confortables, sécurisées et rapides pour les courts trajets du quotidien.



Département d'Ille-et-Vilaine
Pôle construction et logistique
Direction déléguée aux nouvelles mobilités
1, avenue de la préfecture
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 02 34 97

www.ille-et-vilaine.fr

Suivez-nous sur

Ille & Vélo ³⁵
Favoriser l'usage du vélo en Ille-et-Vilaine

Le référentiel
des pistes cyclables départementales

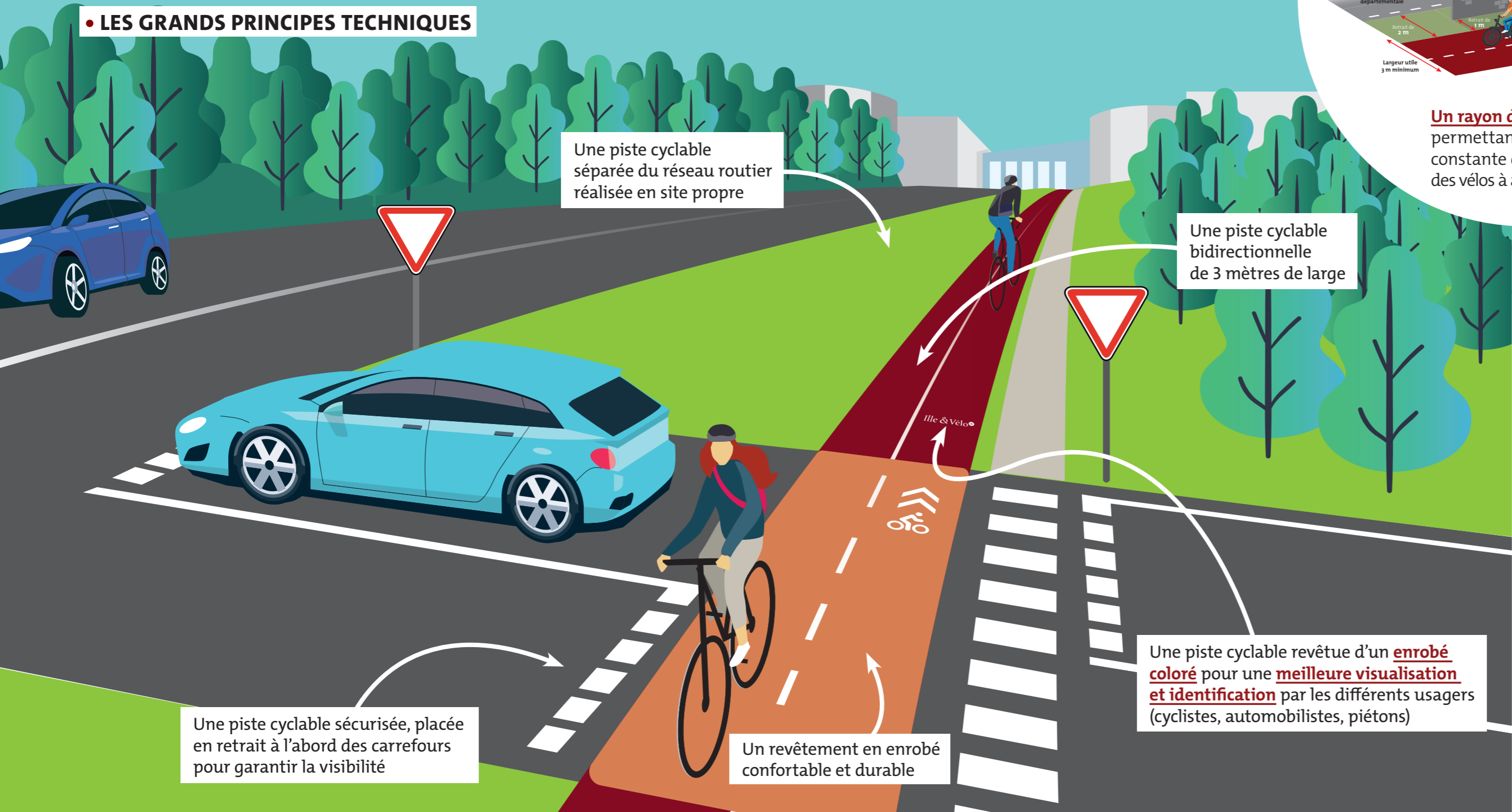
D-PCL-0824-001 - Février 2024 - Imprimerie du Département d'Ille-et-Vilaine - Crédits photos : CD35 - Illustrations : Studio graphique du Département.

CONSTRUIRE DES PISTES CYCLABLES DÉPARTEMENTALES À HAUT NIVEAU DE SERVICE HORS AGGLOMÉRATION



Un réseau cyclable départemental sécurisé, confortable, attractif pour les déplacements du quotidien

• LES GRANDS PRINCIPES TECHNIQUES



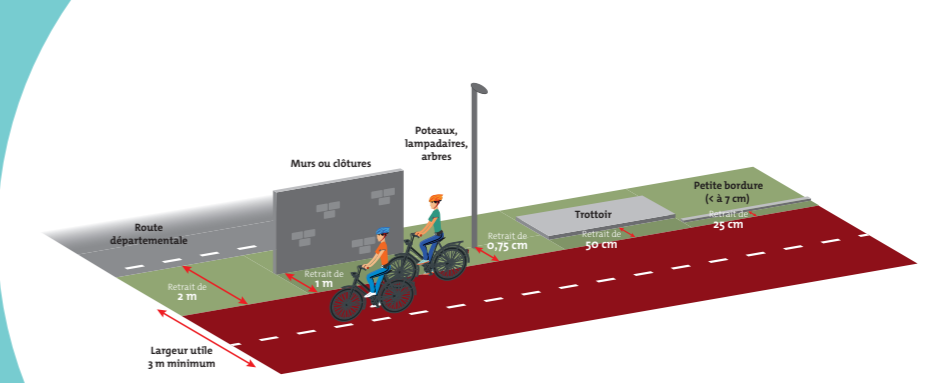
Une piste cyclable séparée du réseau routier réalisée en site propre

Une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large

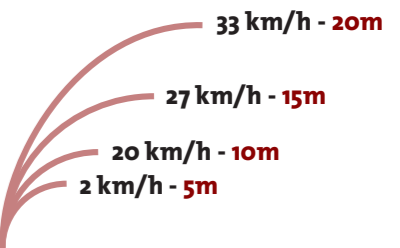
Une piste cyclable revêtue d'un **enrobé coloré** pour une **meilleure visualisation et identification** par les différents usagers (cyclistes, automobilistes, piétons)

Une piste cyclable sécurisée, placée en retrait à l'abord des carrefours pour garantir la visibilité

Un revêtement en enrobé confortable et durable



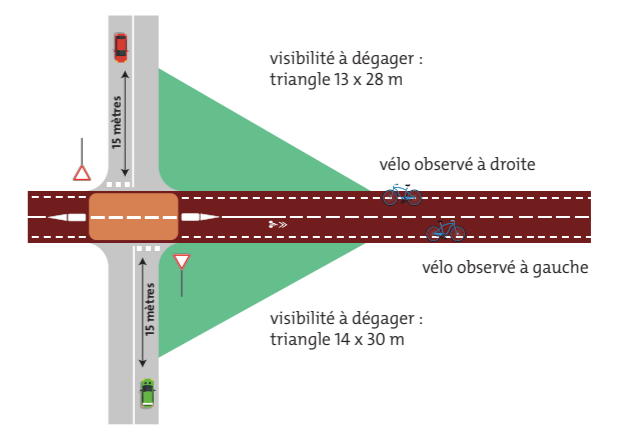
Un **rayon de courbure des pistes** permettant de garder une vitesse constante dans les courbes, adaptée à celle des vélos à assistance électrique (25 km/h).



Des marges de retrait aux obstacles latéraux pour sécuriser les cyclistes et éviter l'« effet paroi ».

Des pentes faibles adaptées à tous les types de cyclistes sauf en cas de contraintes topographiques et d'aménagement de rampes d'accès.

Pourcentage de pente	Distance maximum
2 %	Sans limite de distance
4 %	4 km
5 %	2 km
6 %	240 m
10 %	30 m



Des zones dégagées de tout obstacle en amont des intersections pour assurer la visibilité des cyclistes et des automobilistes